



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 22 juin 2026

Délibération N° 27.299.26/39

Objet : Règlement Intérieur du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18 h 35, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Juin 2026

Nombre de conseillers Municipaux

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

Étaient présents :

Didier CRETOT, David PERREAU, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, Manuel CRETOT, Claire MOURAUD, Brigitte RICAUX, Nicolas PALOC, Pascal DOAT, Graziella FLEUTER, Mathilde GLARAN, Géraldine HAAS, Séverine HEDDE, Clément HELLARD, Jean Pascal LECOQ, Xavier LORDET, Véronique MITATRE, Géraldine VALOUR, Patrik WATEL, Jean Luc TANQUEREL, Pascal LEVEAU, Sonia LEMASSON BAUMANN, Lucie VEDIE, Yann LEMASSON

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Christine HELLARD a donné pouvoir à Clément HELLARD
Maxime HUMBERT a donné pouvoir à David PERREAU

Absents :

Vu l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif plus spécifiquement au débat des orientations budgétaires

Vu l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif plus spécifiquement à la consultation des dossiers de projets de contrats ou de marchés délibérés en séance,

Considérant le document joint à la délibération

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'APPROUVER le règlement intérieur du Conseil Municipal joint en annexe.

Fait et délibéré à Gravigny, Le 22 juin 2026.

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

